

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-58
Avenant N° 1 au marché de travaux M2023-014 SMJM du lot N°3 Couverture, charpentes, bois
Rapporteur : Jean-Luc PAQUELIER

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22
Vote POUR		22
Vote CONTRE		0
Abstention		0
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/07/2023 attribuant le marché de travaux pour le lot n°03 « Couverture Charpente bois » au groupement SMJM/DAZY, pour un montant total de 314 918.05 €HT,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché de « Couverture Charpente bois » concernant la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

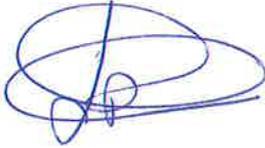
- Modification de l'habillage des bandeaux de rive (zinc au lieu de tôle aluminium)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot du lot n°03 « Couverture Charpente bois d'un montant de + 5767.85€ (+1.83%), portant à 320 685.90 € HT le nouveau montant du marché.

- **D'autoriser** LA SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2014
Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet 2014.....
Acte affiché le